



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 17 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi dix-sept juillet à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

|                                     |                      |                     |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------|
| <b>Conseillers en exercice : 27</b> | <b>Présents : 22</b> | <b>Votants : 26</b> |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------|

**Présent.es :**

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Marie-Pierre PICAUT, Franck LORIC, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Nathalie PICAUD, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Sandrine LE GAL, Virginie LE CORNEC, Yoann LE FICHER, Yoann HEMON, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Valentine MARTIN.

**Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

Véronique LAMOUR à Marie-Christine TALMONT  
Morgane LE TOHIC à Franck LORIC  
Tristan CAMPS à Nathalie PICAUD  
Simon le METAYER à Patrice LE BLAY

**Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :**

Yoann LE FICHER

**Secrétaire de séance :** Marie-Christine TALMONT

**Date de convocation du Conseil municipal :** 9 juillet 2026

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

---

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment ses articles **L. 313-1** et **L. 332-8** ;

Ceci étant exposé,

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'évolution des besoins de la collectivité en matière de proximité, de prévention et de tranquillité publique, il est proposé de créer un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, correspondant aux fonctions d'Agent de proximité, prévention et tranquillité publique.

Cette création d'emploi vise à adapter les missions exercées aux besoins actuels de la commune, en renforçant les actions de prévention, de médiation et de coordination de proximité, ainsi que l'accompagnement du Maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police administrative.

Afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé de prévoir que cet emploi puisse, en cas de vacance d'emploi infructueuse, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :**

- **DE CRÉER**, à compter du 1er août 2026, un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, correspondant aux fonctions "Agent de proximité-prévention et tranquillité publique" ;
- **DE PRÉCISER** que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues à l'article **L. 332-8** du Code général de la fonction publique, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté ;
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

***La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés par un vote à main levée,***

***Pour : 18  
Contre : 1  
Abstention : 7***

*Fait et délibéré à Moréac,  
Le 17 juillet 2026*

*Le/La secrétaire de séance,  
Marie-Christine TALMONT*



*Le Maire,  
Pascal ROSELIER*



Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 056-215601402-20260717-DEL\_62\_CREATION-DE